

Intégrer l'agriculture dans votre PLUi

Communauté de Communes du Canton de Rumilly

4. Note de synthèse

Votre contact :

Gaëlle CORDEL
Conseillère en Charge de Territoire
52, avenue des Iles – 74994 ANNECY CEDEX 9
☎ 06 48 39 11 60
gaelle.cordel@smb.chambagri.fr

Réalisation : avril 2017
Date de remise : juin 2017



1. Atouts et fragilités de l'agriculture de la C3R et principales données chiffrées

Les chiffres de l'agriculture de la C3R, en comparaison de ceux de l'Albanais :

	Albanais	C3R
Nombre d'exploitations professionnelles	238	175
Nombre d'actifs permanents	415	296
Equivalents temps-plein (yc saisonniers, stagiaires et aides familiale)	437	315
Exploitations individuelles	51 % - 125	51 % - 89 EA
Sociétés	49 % - 116	49 % - 86 EA
Age moyen chefs d'exploitations	48	49
Pérennité assurée (nombre d'exploitations)	181	129
Nombre d'exploitations d'élevage	200	143
Nombre d'exploitations bovins-lait (<i>en production principale</i>)	144	101
Nombre de vaches laitières	7114	5120
Production laitière	43 000 000 L	31 000 000 L
Nombre d'exploitations caprins ou ovins lait (<i>en production principale</i>)	5	3
Nombre de chèvres	370	316
Nombre de brebis laitières	90	90
Nombre d'exploitations bovins viande	29	22
Nombre d'exploitations maraîchage	5	5 EA - 28ha
Nombre d'exploitations arboriculture	6	5 EA - 57ha
Nombre exploitations pépinières - horticulture	5	5 EA - 62 ha
SAU totale des exploitations (ha)	3816 ha	9 890 ha

Atouts et fragilités de l'agriculture de la C3R :

L'agriculture occupe 58 % des surfaces de l'intercommunalité, donc les 3/4 sont labourables. C'est donc un espace prépondérant du territoire.

Avec 175 exploitations dynamiques,

- L'agriculture de la C3R pèse dans les filières savoyardes
- L'activité agricole pèse dans l'économie de la C3R aussi par les emplois qu'elle génère
- L'agriculture représente une activité importante en termes de gestion de l'espace et d'offre alimentaire locale

Une agriculture qui comporte des atouts importants ...	mais des fragilités qui demeurent
<ul style="list-style-type: none"> → Un territoire propice à l'agriculture : des terres de bonne qualité, facilement mécanisables, favorables à une grande diversité de productions → Une autonomie alimentaire assurée dans les exploitations d'élevage <u>pour l'instant</u> → Une bonne valorisation des produits : filières IGP (lait, pommes et poires) et des bassins de consommation importants à proximité, propices à la vente en local 	<ul style="list-style-type: none"> × Un renouvellement de générations important × Une faible maîtrise du foncier × Des conditions de travail qui se durcissent × Un besoin en main d'œuvre × Des contraintes liées à l'urbanisation : perte de foncier, cohabitation, déplacements

2. Pourquoi l'agriculture a-t-elle besoin de surfaces ?

> Pour respecter le cahier des charges des IGP et assurer une autonomie fourragère

Nécessité de disposer de surfaces pour produire au maximum l'alimentation du troupeau (pâture et foin).

> Pour épandre les effluents d'élevage

Compte tenu du système en place (exportation des effluents vers d'autres territoires) l'urbanisation n'est pas encore limitative pour l'épandage. A noter qu'il existe un projet d'usine de méthanisation.

> Pour respecter les engagements financiers liés aux surfaces : PHAE, ICHN, DPU...

> Pour maintenir sa dynamique et se renouveler

Pour investir, les candidats à l'installation ont besoin de lisibilité sur la pérennité du foncier de l'exploitation, quelle que soit la production.

3. La nécessité de sites adaptés et fonctionnels

> Maintenir autant que faire se peut un recul minimal de 100 mètres autour des fermes

> Dans la C3R, des sites sont contraints par des tiers à moins de 100 mètres de leurs bâtiments

107 bâtiments d'exploitations sur 183 ont des tiers à moins de 50 mètres de leurs bâtiments **Cela signifie que d'ores et déjà, des exploitations sont contraintes dans leur fonctionnement actuel et que les autres seront contraintes pour tout agrandissement ou évolution.**

> Des angles d'ouvertures généralement corrects pour les sites

La profession agricole considère que les conditions satisfaisantes d'exploitations nécessitent **un minimum de 120° d'angle d'ouverture. Dans la C3R, de nombreux bâtiments agricoles sont proches de l'urbanisation et plus de la moitié ont un angle d'ouverture inférieur à 120°.**

→ Tableau récapitulatif :

Eloignement des sites	
Moins de 50 mètres	107
De 50 à 100 mètres	54
Plus de 100 mètres	22
Angles d'ouverture	
Moins de 120°	110
Plus de 120°	73

4. Les surfaces agricoles à enjeux de la C3R

La carte 4 indique les surfaces agricoles à enjeux.

Urbanisation et exploitations agricoles étant très imbriqués au Grand-Bornand, il y aura lieu de prendre toutes les précautions afin de préserver les espaces agricoles d'importance et de protéger les bâtiments d'exploitation.

Pour apprécier l'importance des différents espaces agricoles, trois critères ont été retenus :

▲ La proximité des surfaces par rapport aux bâtiments d'exploitation

Les surfaces de proximité sont les surfaces immédiatement aux abords des exploitations, dans un rayon variable selon les productions (600 mètres au plus).

- Avec 80% des exploitations orientées vers l'élevage, un peu plus de la moitié des surfaces agricoles de la C3R sont des surfaces de proximité essentielles à la bonne fonctionnalité des exploitations et l'usage optimal des bâtiments d'exploitation.

▲ La qualité des terres

La qualité des terres est notamment liée à la pente et à la possibilité de mécaniser.

- Avec 75% des surfaces agricoles mécanisables et de bonne qualité agronomique, la C3R est un territoire de grande qualité agricole. Ces surfaces sont primordiales pour l'autonomie alimentaire des troupeaux et pour les productions alimentaires de proximité (légumes, fruits, ...)
- les espaces de plus faible qualité sont principalement situés sur les pentes du Clergeon et dans les zones accidentées de piémont zone de coteaux.

▲ La taille des tènements agricoles

La taille des tènements est liée à la répartition urbaine des constructions mais également à la présence d'éléments naturels ou physiques (ruisseaux, routes, forêts,...) qui constituent des ruptures.

- Un peu plus de la moitié de l'espace agricole de la C3R est constitué de grands tènements.
- La taille des tènements agricoles est assez disparate d'une commune à l'autre, voire à l'intérieur de certaines communes, en fonctions du degré d'urbanisation ou des ruptures naturelles présentes
- Les petits tènements, où le travail est particulièrement chronophage représentent 9% des espaces agricoles.

La **carte 4** est la carte de synthèse qui combine ces trois critères et met en évidence les surfaces agricoles à enjeux. Urbanisation, exploitations agricoles et contraintes règlementaires étant très imbriquées, il y aura lieu de prendre toutes les précautions afin de préserver les espaces agricoles d'importance et de protéger les bâtiments d'exploitation.

5. Conclusion

Le positionnement de la C3R entre les deux grands bassins d'emplois d'Annecy-Genève et Chambéry-Aix en font un territoire attractif, ce qui génère une pression urbaine importante. Pour autant, en maintenant des espaces ouverts tant dans les plaines que sur les coteaux, l'agriculture donne aussi au territoire sa qualité de poumon vert et de zone de production alimentaire locale.

C'est pour ces raisons économiques, environnementales et sociales qu'il est nécessaire de préserver l'avenir de l'économie agricole, de permettre son bon fonctionnement et de ne pas compromettre ses potentialités ainsi que ses perspectives d'évolution.

Cela implique de :

- Préserver les espaces agricoles en les classant en zone A, y compris les bâtiments agricoles
- Préserver l'évolution des sites d'exploitation en autorisant uniquement les constructions agricoles en zone A
- Protéger les bâtiments d'exploitation :
 - * En contenant l'extension de l'urbanisation à distance de ces bâtiments, y compris pour le changement de destination de bâtiments existants
 - * En préservant un angle d'ouverture de 120° sur l'espace agricole depuis ces bâtiments
- Préserver les circulations des troupeaux et des engins agricoles :
 - * En bannissant l'urbanisation linéaire préjudiciable aux tènements agricoles
 - * En préservant la praticabilité des voies de circulation pour des gabarits importants

L'aménagement des communes doit s'orienter vers la recherche d'un nouvel équilibre qui passe par l'économie du foncier, afin que toutes les activités humaines puissent s'exercer en adéquation et non en concurrence.

- Privilégier l'urbanisation en dents creuses et le renouvellement urbain afin d'économiser le maximum d'espace
- Protéger l'équilibre entre agriculteurs et habitants en élaborant des programmes d'habitat favorable au bien vivre ensemble